

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1923 à 1942

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17686

-0-

fiche n°203

3 septembre 1923 - Délibération relative à l'avant-projet d'adduction d'eau potable en utilisant un puits existant au lieudit « La Chambre Chaude »

Session du 3 septembre 1923

Le 3 septembre 1923 le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Barnaud J.B. Maire.

Présents: Tous les conseillers
M. C. Vellu nommé Secrétaire

M. le Maire rappelle au Conseil que pour répondre à des préoccupations qui se sont manifestées depuis longtemps dans la Commune où la privation d'eau se fait durement sentir, le Service des Ponts et Chaussées a été prié d'étudier un projet d'adduction d'eau potable. M. Briancourt, ingénieur à Reims a dressé un avant-projet que M. le Maire communique au Conseil et duquel il résulte que la dépense à engager atteindrait 300.000 francs en utilisant un puits existant déjà au lieudit « la Chambre chaude ». M. l'Ingénieur fait d'ailleurs connaître que les analyses chimiques et bactériologiques effectuées par le Laboratoire de Reims ont donné des résultats satisfaisants.

Ce projet peut être subventionné sur les fonds du pari mutuel, mais pour ménager les finances de la Commune en même temps que celle de l'Etat, il paraît plus expédient de recourir à une acquisition de dommages de guerre.

« Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour répondre à des préoccupations qui se sont manifestées depuis longtemps dans la commune où la privation d'eau se fait durement sentir, le service des Ponts et Chaussées a été prié d'étudier un projet d'adduction d'eau potable. Monsieur Briancourt, ingénieur à Reims a dressé un avant-projet que Monsieur le Maire communique au conseil et duquel il résulte que la dépense à engager atteindrait 300.000 francs en utilisant un puits existant déjà au lieudit « la Chambre Chaude ». Monsieur l'Ingénieur fait d'ailleurs connaître que les analyses chimiques et bactériologiques effectuées par le laboratoire de Reims ont donné des résultats satisfaisants.

Ce projet peut être subventionné sur les fonds du Pari Mutuel, mais pour ménager les finances de la commune en même temps que celles de l'Etat, il paraît plus expédient de recourir à une acquisition de dommages de guerre »